

MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26
mairie@verrens-arvey.fr www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (15) : BERTHET Stéphane, BOIRARD Thomas, BOZON Valentin, BURGAT Marie-Line, CHARRAIRE Alain, DUPRAZ Philippe, LEVIEL Tristan, MARTIRETTI Tristana, PACHE Frédéric, PERRIER Florence, RACT Nathalie, RAMIN Gilles, RAUCAZ Emma, SCANFF Héloïse, SOTO Pierre

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Christian RAUCAZ, Maire qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

ELECTION DU MAIRE

Le plus âgé des membres du Conseil Municipal a pris la présidence de l'Assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie. Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Désignation des assesseurs : Mme PERRIER Florence, Mr DUPRAZ Philippe

Secrétaire : Mme SCANFF Héloïse

Nombre de votants : 15
Nombres de suffrages déclarés blancs : 01
Nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 08

Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
LEVIEL Tristan	0	Zéro
SOTO Pierre	14	Quatorze

⇒ **Mr SOTO Pierre** a été proclamé Maire et immédiatement installé.

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Mr SOTO Pierre élu Maire, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des Adjointes.

Le Maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la Commune peut disposer de 4 adjoints au Maire au maximum. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal :

⇒ **FIXE** à 3 le nombre des Adjointes au Maire de la Commune.

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire a été déposée :

1^{er} adjoint = Mr Frédéric PACHE

2^e adjoint = Mme Marie-Line BURGAT

3^e adjoint = Mr Thomas BOIRARD

ELECTION DES ADJOINTS

Nombre de votants : 15
Nombre de suffrages déclarés blancs : 01
Nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 08

Candidat placé en tête de liste	Nombre de suffrages obtenus	
PACHE Frédéric	14	quatorze

⇒ **Le liste conduite par Mr PACHE Frédéric** a été proclamée Adjoint au Maire et immédiatement installée.

~~~~~

**LA SEANCE EST LEVEE A 19H15**